

BONNES PRATIQUES ECO-CHÈQUES

Quelques conseils pour une meilleure acceptation des éco-chèques :



Que ce soit en rayon ou à la caisse, il est important que les clients de votre établissement soient correctement informés sur les produits qu'ils peuvent acheter avec leurs éco-chèques. C'est pourquoi vous-même, et tous les membres de votre personnel, devez également bien comprendre les lignes directrices à adopter pour l'acceptation de l'éco-chèque :

- En cas de doute, il est important de **partager votre interprétation** avec un autre membre du personnel ou avec un de vos contacts auprès des émetteurs de chèques afin de valider l'acceptation. N'hésitez pas à envoyer vos questions à info@viabelgium.be afin d'être certain que vous respectez bien la réglementation en vigueur ;
- Le **personnel de caisse** a un rôle important d'un point de vue « filtre ». En effet, le dernier point de contrôle est situé à la caisse du point de vente ;
- Même si l'interprétation de la réglementation peut parfois sembler compliquée, il est important de **consulter toute l'information mise à votre disposition par les émetteurs ou sur le site myecocheques.be** pour accepter l'éco-chèque dans votre point de vente. Des contrôles aléatoires sont organisés de manière récurrente afin de vérifier la bonne application de la réglementation ;
- Un tableau résumant la liste ainsi qu'une liste plus détaillée est également disponible sur le site myecocheques.be. Pour rappel, la liste est mise à jour régulièrement par le CNT (Conseil National du Travail) afin d'être en ligne avec les dernières évolutions écologiques (tous les 2 ans et plus si nécessaire). Pour que vous puissiez interpréter la réglementation de manière optimale, nous vous recommandons de télécharger et d'imprimer la liste complète. Nous vous conseillons également de mettre cette liste à la disposition de tous les membres du personnel de votre point de vente ;
- **Programmation de votre système caisse** : afin de faciliter l'acceptation de l'éco-chèque, nous vous conseillons d'avoir recours à la programmation de votre système caisse. Les labels peuvent être d'une précieuse aide afin de mieux identifier les produits éligibles ;
- Importance de la connaissance des **labels écologiques** : en cas de doute sur certains produits, ces labels sont une réelle aide à l'acceptation de l'écochèque ;



- En plus de la liste, d'autres **outils de communication** sont à votre disposition auprès des émetteurs d'éco-chèques, ainsi que sur le site myecocheques.be, n'hésitez pas à les consulter ou à demander du matériel d'information ;
- Importance d'une **information en rayon** pour le consommateur : il est apparu qu'une information de type « Payez ce produit avec vos éco-chèques » augmente considérablement les achats avec des éco-chèques et que cela diminue également les problèmes d'information et d'acceptation à la caisse, n'hésitez donc pas à informer vos clients en rayon ;
- Veillez à bien informer vos clients que vous acceptez leurs éco-chèques. Pour ce faire, placez les **vitrophanies** proposées par les émetteurs de chèques sur la vitrine de votre établissement et vos terminaux de paiement. Utilisez également les **visuels éco-chèques** mis à votre disposition sur le site myecocheques.be et placez-les sur la page d'accueil de votre site web et dans les rayons, à côté des produits achetables afin de faciliter leur identification.